

Rapport de la Commission Ornithologique de Watermael-Boitsfort à propos de l'enquête publique de la propriété sise Boulevard du Souverain n°15

Cette propriété vient d'être acquise par l'ambassade du Koweït. Ce qui inquiète d'abord, c'est le fait que les ambassades ont un droit d'extra-territorialité. Or, la propriété contient un des deux étangs de ponte des batraciens, principalement le crapaud commun (*Bufo bufo*), animal protégé en Belgique comme tous les représentants indigènes de la classe des Amphibiens ou Batraciens. Si la rénovation du bâtiment, telle qu'elle est exposée dans le rapport architectural, a lieu, l'avenir de l'étang et de ses abords est préoccupant.

Le rapport soumis à l'enquête publique fait état de la flore avec un relevé fort complet et indique correctement qu'aucune espèce végétale rare n'existe dans la zone, mais par contre affirme l'inexistence d'une faune (p. 21). On ne peut être qu'assez ahuri (euphémisme) de lire une telle dénégation, puisqu'il y a au moins une faune ornithologique évidente et que la zone de migration des crapauds est totalement oubliée, alors que plusieurs centaines d'individus y ont pondu. Il est aussi affirmé qu'on ne se trouve pas dans une zone Natura 2000 (même p. 2&) et qu'il n'y a pas de réserve naturelle proche (où est passée la forêt de Soignes ?). Enfin, on mentionne une clôture sécurisée autour de l'étang et sa mise en état d'origine.

Tout d'abord, on ne peut dissocier l'avenir des deux étangs juxtaposés, séparés uniquement par un chemin carrossable bien qu'ils soient dans deux propriétés distinctes. Il est nécessaire que ces deux étangs conservent leur fonction de reproduction pour les crapauds migrant depuis la forêt de Soignes toute proche. Celui situé hors de la propriété concernée ici, est devenu totalement inaccessible pour les ramasseurs de crapauds à cause de l'embourbement et de la végétation envahissante des ronces, y compris sur le trottoir de la Drève de la Louve. L'étang de la propriété à l'enquête actuelle est un plan d'eau assez ouvert avec aucune végétation rivulaire, ce qui est fâcheux. Dès lors, la rénovation devrait remédier à cet aspect en laissant partiellement une frange de végétation herbacée uniquement, plus apparente, et peut-être aussi dans l'étang avec introduction du nénufar (*nouvelle orthographe*) indigène (*Nuphar luteum*). Les clôtures internes, mitoyennes avec les autres propriétés, doivent permettre le passage des crapauds avec une maille suffisamment grande ; par contre, il serait utile que les clôtures des voiries (Boulevard du Souverain et Avenue Charle-Albert) deviennent hermétiques car les retours éventuels de migration y sont toujours mortels.

Depuis plus de 20 ans, ces étangs, d'abord avec l'autorisation des locataires puis après l'abandon des propriétés, ont été accessibles aux ramasseurs, parfois contraints de déposer, vu leur abondance, les animaux directement dans ces pièces d'eau. Il est donc indispensable que, sous conditions à discuter, cette accessibilité subsiste de février à avril, d'autant plus que très souvent des enfants participent à l'opération.

En ce qui concerne l'abattage de trois arbres, l'opération est logiquement sécuritaire. Enfin, il est bon de rappeler que la tonte, avec une machine puissante, du gazon est particulièrement dangereuse pour les animaux qui y batifolent volontiers et que la prudence est de mise. D'autre part, les travaux de terrain ne peuvent évidemment pas s'effectuer pendant la période de migration

Daniel Geerinck, Administrateur de la COWB
et Coordonnateur de la migration des crapauds sur le terrain

26 avril 2009